

Lettre de la formation des enseignants septembre 2015

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

RENTRÉE DANS LES ÉSPÉ

Le train ne part pas ou alors il déraile !

C'est dorénavant une coutume établie, sinon une tradition, à chaque rentrée, de devoir subir les *satisfecit* (des *selfies* nouvelle génération ?) des instances ministérielles quand il est question de la formation des enseignants et des ESPÉ. "Tout n'est pas parfait, mais cela va dans le bon sens" ! Hélas, plusieurs fois hélas, sur le terrain, la réalité est tout autre et le bon sens une fumisterie, voire une insulte, tant les enjeux mêmes de la formation, "universitarisation et professionnalisation", sont en passe d'être purement et simplement liquidés, faute d'une véritable ambition concernant la conception du métier et de la formation qui se traduit par une carence des moyens à la hauteur des besoins réels.

1/ les affectations

- des fonctionnaires stagiaires (FS) affectés sans aucune prise en compte de leur lieu de formation, 100, 150, 200 km d'éloignement, sans parler de l'éloignement du domicile familial le cas échéant (Toulouse, Nantes) ;
- des FS affectés dans une académie qui n'assure pas la formation dans leur discipline (Amiens) ;
- une FS ayant effectué un déménagement dans un département voisin suite à une première affectation en juillet, obligée de déménager à nouveau dans un autre (avec tous les frais afférents) : il y avait erreur dans son affectation...
 - des FS dont l'affectation interrompt la continuité pédagogique de leur parcours de master (M2 en deux ans, interruption pour DU, oubli d'un justificatif...).

On le voit, tous les FS enseignants et CPE sont d'abord considérés comme des "moyens d'enseignement" et peu important les conséquences de cette gestion sur leurs conditions de formation !

2/ Le manque patent de ressources pour assurer la formation

- dans de nombreuses ESPÉ (Nice, Nantes, Poitiers, etc.), on est contraint de choisir : soit on assure une direction de mémoire ou écrit réflexif (censé être au cœur de la formation universitaire), soit on assure des visites sur les lieux de stage (pour garantir la professionnalisation), soit on assure les heures d'enseignement !

- les directions d'ESPÉ n'ont pas toujours le courage politique de prendre leurs responsabilités et laissent aux enseignants le soin de résoudre la quadrature du cercle : pseudo-recherche, une seule visite dans l'année, gonflement des effectifs des groupes (non respect des normes de dédoublement à Bordeaux, Nantes) ; d'autres prennent des mesures drastiques : baisse de 20% de la formation pour les M2 (Bordeaux), pour des formations déjà extrêmement réduites avec la mise en place du mi-temps en responsabilité !

- on préconise le recours massif aux heures complémentaires et aux vacances, comme si le travail de direction de mémoire ou l'activité de conseil en visite de stage pouvait s'improviser pour n'importe quel enseignant pioché "sur le terrain"...

Il ne vient à l'idée de personne qu'il faut un plan de recrutement d'enseignants-chercheurs et d'enseignants-formateurs en urgence dans les ESPÉ et à la hauteur des besoins d'une formation de qualité !

3/ des conditions de rentrée impossibles !

- les emplois du temps ne sont pas constitués partout : les effectifs ne cessent de s'alourdir, les profils des étudiants sont divers et les parcours dits "adaptés" une gageure. On crée de nouvelles appellations mais on finit par mettre tout le monde dans les mêmes cases !

- la réduction, parfois drastique, de locaux de formation dans plusieurs ESPÉ (Nantes, Nice, Amiens, etc.) accroît la difficulté de construire des emplois du temps, allonge les journées de travail. Et les dits locaux ne sont parfois toujours pas opérationnels !

Résultat : demain on accueille les groupes mais on ne sait pas vraiment combien d'étudiants ou de professeurs stagiaires seront pris en charge par quel enseignant, dans quel lieu, pour quoi faire !

- Et pourtant, pour le ministère, mis à part quelques difficultés sporadiques ici ou là, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Les premiers retours sur la rentrée des ESPÉ sont très parlants et disent la réalité d'une situation alarmante. Merci de continuer à nous faire suivre les informations locales (dossier de rentrée en préparation).

Des enseignants-chercheurs dans les ÉSPÉ ?

Suite à notre courrier à T. Mandon du 14 juillet 2015 réaffirmant la nécessité de recruter des enseignants-chercheurs dans les ÉSPÉ et alertant le ministère sur la situation de l'ÉSPÉ de Guadeloupe, nous avons reçu une réponse de J.-M. Jolion (27 juillet 2015) : il rappelle l'attachement du ministère "à ce que les ÉSPÉ disposent des moyens humains en rapport avec la recherche". Rien n'est réglé. On devrait en savoir plus prochainement.

Mémoire de Master MEEF : la grande amnésie ?

On attend toujours le texte promis par le ministère (il devait sortir avant la rentrée) concernant le mémoire. Nous n'avons pour le moment que le pré-rapport du Comité de suivi présidé par D. Filâtre, avec toujours un silence pesant sur les moyens. On ne peut qu'approuver l'idée que le mémoire est un travail indispensable pour tous, adaptable aux différents parcours etc., mais concrètement, dans les ÉSPÉ ? Les conditions pour mettre en œuvre ne sont pas réunies : heures de recherche réduites dans les maquettes (en concurrence avec le suivi de stage et les autres UE), faible représentation des enseignants chercheurs dans les équipes. Encore une fois une très grande distorsion, entre l'affichage politique et la traduction sur le terrain.

Les indicateurs sont au verre :

ni vides, ni pleins, mais beaux (en toute simplicité)

La ministre a mis en ligne sur son site personnel le dossier de presse du MEN pour la rentrée : <http://bit.ly/1EJjVLg> (sur la FDE, voir entre autres, les pages 13 et 14) :

Les indicateurs sont, paraît-il au vert. On ne doit pas avoir les mêmes ! Ce dossier de presse renforce nos inquiétudes. Voir par exemple la fiche 2, qui affiche trois priorités pour la FDE :

- l'apprentissage comme modèle de formation avec le remplacement des étudiants par des "étudiants professeurs apprentis" dès le M1 (Créteil, Guyane),
- les concours à professionnaliser pour s'adapter au public des apprentis (évidemment, 200h de formation de moins en M1...),
- la recherche – qui maintenant s'éloigne des chercheurs au profit de la recherche partenariale avec les entreprises. Rassurant, non !?

Tout va bien (air connu)

Le ministère se satisfait de la hausse des recrutements. Et pourtant, à quelques jours de la rentrée, les annonces fleurissent chez Pôle Emploi à la recherche de PE pour des contrats de 3 à 11 mois (vacances non payées ?) : Vagny, 11 mois, 6h/semaine, 255€ ; Neufchâteau, 11 mois, 18h/semaine + 1h30 d'APC, 803€ ; Neufchâteau, 3 mois, 12h/semaine + 1h30 d'APC, 509€ ; Mirecourt, 11 mois, 24h/semaine + 3h APC, 1153€ ; Saint-Pierre-et-

Miquelon, 12 mois, 27h/semaine, 2155€ pour bac + 5 en priorité, à défaut bac + 3...

L'apprentissage, nouvelle martingale

L'incertitude qui régnait encore en juin dernier lors de l'audience FSU/Créteil sur le Master 1 MEEF "en alternance" en préparation pour les PE semble levée. Cf. le beau verre, pardon, le dossier de presse du ministère.

"Nos priorités pour cette rentrée. Une formation ouverte à la voie de l'apprentissage. Deux expérimentations seront lancées en septembre (Créteil pour le premier degré et la Guyane pour les premier et second degrés) pour un cursus master MEEF par la voie de l'apprentissage donc avec une alternance dès le M1. Les emplois d'avenir professeur (disposition dérogatoire du cadre général des emplois d'avenir) seront progressivement remplacés par des étudiants professeurs apprentis qui s'insèrent dans la démarche de développement de l'apprentissage dans la fonction publique. Comme beaucoup d'autres métiers, celui de professeur pourra se préparer par la voie de l'apprentissage avec une véritable pédagogie intégrée de l'alternance et ceci dès la deuxième année de licence

En audience, le ministère avait dit que ces M1 en alternance seraient des contrats de droit public, payés au SMIC, et donc régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 comme les AED par exemple, avec spécification d'un certain nombre d'éléments (congé, absence, reclassement, passage devant les CCP en cas de problème...). Dans la communication de cet été 2015, on bascule vers le dispositif de l'apprentissage, avec contrat de droit privé et un certain nombre de dispositions cadrées par les textes sur l'apprentissage dans la fonction publique + le code du travail (dont le niveau de rémunération qui est un pourcentage du SMIC, les prud'hommes en cas de problème) et tout un tas de questions (prise en compte ou pas des années d'apprentissage dans le reclassement ? jours de carence en cas d'arrêt maladie ? *quid* des jours d'absence pour passer concours et examens ?). Tout cela reste cependant assez flou et on peut craindre un détournement dans la mesure où rien n'empêcherait ces "apprentis" PE de se trouver en responsabilité dans une classe et dans la mesure où l'accompagnement et le suivi proposés seront évidemment insuffisants, vu le manque de moyens. Quant à l'obligation de formation, on peut craindre le pire étant donné que la mise en place de cet apprentissage passe déjà, voir à Créteil, par la réduction de 220 heures par maquette...

Il ne faut pas s'y tromper cependant. Cette expérimentation à "petite dose" pour le moment (300 apprentis en M1 annoncés), prépare en réalité une généralisation à la rentrée 2016, à d'autres académies, et dès la Licence. On parle ainsi de 10 000 apprentis dans la FPE en 2017 dont 6 000 dans l'éducation – parmi lesquels combien d'apprentis-enseignants ?

CAFA : nouvelle certification pour les formateurs académiques

Les nouveaux textes pour le CAFIPEMF ont été publiés au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 : <http://bit.ly/1K00YnG>. Une certification équivalente, avec des épreuves identiques, est créée pour le 2nd degré

(CAFA). Elle concerne les formateurs académiques recrutés par les IPR, et bénéficiant d'une décharge de 3 à 6h.

La négociation autour de ces nouveaux textes a été âpre. Au départ, tout était conçu pour que la certification ne soit accessible qu'aux formateurs faisant déjà fonction. Le jury donnait une part quasi exclusive aux inspecteurs et à l'institution. Il y avait clairement la volonté de faire des formateurs un corps hiérarchique intermédiaire, choisi sur profil et le plus possible polyvalent (aucune référence aux disciplines dans le second degré).

La FSU a insisté pour que cette certification soit accessible aux tuteurs. Elle a réussi à obtenir une épreuve d'admissibilité avec dossier, suivie d'un entretien ; une référence à la discipline pour le 2nd degré (les options du 1^{er} degré sont confortées) ; le rétablissement d'un "mémoire". L'épreuve de conseil pédagogique (tutorat pour le 2nd degré) a été rétablie suite à de nombreuses interventions. Enfin, les candidats admissibles bénéficieront obligatoirement d'une formation en lien avec l'ÉSPÉ.

Les formateurs académiques actuels (2nd degré) devront passer cette certification mais seront dispensés de l'admissibilité. Cependant, vu leurs conditions de travail difficiles, cette nouvelle certification risque de les faire fuir ! Nous reviendrons dans une prochaine lettre FDE avec un dossier complet sur le sujet.

À noter, la parution du *Référentiel de compétences du formateur* au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 : <http://bit.ly/1ISfk4j>

Sélection Master

Un arrêt du tribunal de Bordeaux juge que le master relève du 2nd cycle universitaire et non pas du 3^e pour le M2 (il s'agit d'un "reliquat" du système antérieur au LMD, où la licence et la maîtrise constituait le 2nd cycle et où le DEA/DESS constituait la première année du 3^e cycle universitaire).

De ce fait, la sélection à l'entrée du M2 devient illégale si la décision du TA de Bordeaux est confirmée. Précisons que les étudiants ayant validé un M1 sont de droit admis en M2, les autres passant toujours par une commission d'admission officielle.

Un certain nombre d'étudiants ont donc déposé cet été des recours contre leur non admission dans divers M2. On en dénombrait plus de douze au 24 août 2015. Et d'autres poursuivent au Conseil d'État après avoir été débouté par le TA de Paris.

C'est une revendication de longue date du SNESUP qui est ainsi remplie. Encore faut-il la faire respecter !

Pour les masters MEEF, cela ne devrait rien changer, sauf à alléger les commissions d'admission des dossiers de nos étudiants ayant validé le M1. L'urgence d'une année de préparation aux concours, située entre le M1 et le M2

est cependant toujours d'actualité pour les étudiants ayant échoué au concours mais ayant réussi leur M1

Les ESPE, an II

Sur la page web de la mission d'information du Sénat sur les ÉSPÉ (<http://bit.ly/1IHUm88>), on trouve le compte rendu de la séance du 22 juillet 2015 et la synthèse des travaux de la mission d'information sur les ÉSPÉ :

- sur la gouvernance, les auteurs mettent en avant la nécessité de conforter l'autonomie budgétaire des ÉSPÉ (pilotage de la masse salariale par exemple) et de leur donner toute leur place dans le paysage universitaire (préservation du réseau d'antennes sur l'académie notamment)
- sur les trois "axes forts" des ÉSPÉ – professionnalisation, recherche, culture commune – sont soulignés à la fois des "avancées" (intégration des personnels terrain, développement de projets de recherche propres, mise en place du tronc commun) et les difficultés existantes : complexité administrative et organisationnelle dans la mise en place des équipes plurielles, professionnalisation insuffisante de certains concours, adossement à la recherche insuffisant et trop faible représentation des enseignants chercheurs dans les ÉSPÉ (33% des enseignants), morcellement excessif des enseignements du tronc commun...

Il conclut sur la nécessité de penser un *continuum* de formation et sur l'insuffisance de la formation continue, mise en relation avec l'insuffisance de moyens.

Des constats avec lesquels nous sommes donc globalement en accord. Reste à savoir ce que le ministère en fera...

Amusant, on voit dans le compte rendu des débats que certains sénateurs ont lu notre dossier bilan de juillet : les interventions de B. Gonthier-Maurin et de J. Gersperrin en témoignent, ce dernier affirmant quant à lui que "les moyens ne sont pas seuls en cause, contrairement à ce que laisse entendre le rapport du syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup)". Avoir lu le Snesup, c'est bien... dommage qu'il n'ait pas tout bien compris !

Voir aussi notre dossier "Les ÉSPÉ, an II, côté terrain", en ligne sur le site de l'Observatoire FDE de la FSU : <http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article278>.

Prochaine réunion du collectif FDE élargi

Nous proposons une prochaine réunion du collectif FDE élargi **le jeudi 19 novembre 2015 de 9h30 à 16h30 à Paris** (le lieu sera précisé ultérieurement). Réservez d'ores et déjà cette date sur vos agendas. Une proposition d'ordre du jour vous sera prochainement adressée.